

## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2019 DAC 60** Subventions (3.615.574 euros), avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e), et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP.

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique municipale d'aide à l'activité théâtrale, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

Créée en 1964 afin de mettre en place une solidarité entre les théâtres privés parisiens, cette association a pour objet la gestion d'un fonds de soutien au théâtre privé. Elle regroupe 57 théâtres, dont 2 situés hors de Paris, et des entrepreneurs de spectacles en tournée. Pour soutenir les théâtres privés face aux difficultés financières qu'ils rencontrent, l'ASTP leur apporte son concours à travers différents mécanismes : aide à l'exploitation – ou garantie de déficit des spectacles –, aide à la création – destinée à favoriser la présentation de pièces écrites par des auteurs contemporains –, aide à la reprise et aide à l'emploi. L'action de l'ASTP permet ainsi le maintien de la diversité et de la richesse de l'offre de spectacles à Paris, mais aussi la préservation des salles de théâtres, qui animent la capitale.

L'ASTP est habilitée à percevoir une taxe dont le taux est fixé à 3,5 % du montant des recettes sur les spectacles présentés dans les salles de spectacles dramatiques, chorégraphiques et lyriques. Le produit de cette taxe, auquel viennent s'ajouter les subventions accordées depuis 1987 par la Ville de Paris et par l'État, respectivement 3.123.000 euros et 3.700.160 euros en 2018, permet à l'ASTP de soutenir la production théâtrale dans les salles adhérentes.

L'action de l'ASTP se déroule dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale et tripartite, établie entre la Ville de Paris, l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - et l'ASTP, en cours de renouvellement pour la période 2019-2021. Parmi les objectifs particulièrement identifiés par la Ville de Paris, figurent le soutien à la création, à l'emploi et l'opération jeunes. L'ASTP organise en effet une opération destinée à favoriser l'accès des jeunes aux spectacles présentés par les théâtres privés parisiens. Tout au long de la saison théâtrale, un tarif réduit de 10 euros pour une place de première catégorie est offert aux jeunes Parisiens de moins de 26 ans. Je vous propose de fixer le montant de l'aide de la Ville de Paris au titre de cette opération à 485.000 euros en 2019. Ce montant est inclus dans la subvention de fonctionnement.

La présidence de l'association, élue en 2016 lors d'un renouvellement du conseil d'administration, a impulsé une série de réformes de ses dispositifs de soutien dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la pérennité de son modèle économique fortement mis à l'épreuve ces dernières années et particulièrement depuis les attentats de novembre 2015. Dans le même sens, un rapport sur la situation financière de l'association a été remis conjointement à la Ville de Paris et au Ministère de la Culture, identifiant plusieurs leviers pour améliorer la situation de l'association. Ce rapport fait état du besoin d'un

soutien plus affirmé des institutions, indispensable pour conforter le mécanisme assurantiel d'aide à la garantie des spectacles.

Afin de permettre à l'ASTP de mener à bien sa mission de soutien à la production théâtrale et pour l'accompagner dans sa démarche de soutien renforcé à la profession, je vous propose d'augmenter le soutien de la Ville à l'association, pour l'année 2019, de 100.000 euros.

Par délibération des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, vous avez bien voulu accorder, au titre de 2019, un acompte de 1.561.500 euros, représentant 50 % du montant de la subvention 2018.

Je vous propose à présent de fixer le montant global de la subvention 2019 à 3.223.000 euros, soit un complément de 1.661.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé.

## **Équipement**

Par le biais d'une convention triennale réunissant la Ville de Paris, l'État - Ministère de la Culture et de la Communication et l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP), les théâtres privés parisiens peuvent bénéficier directement de subventions d'équipement, afin de permettre l'amélioration régulière des conditions d'accueil du public et des artistes, des mises aux normes et l'entretien du patrimoine immobilier.

Il a été décidé d'encourager les théâtres à, d'une part, réaliser des travaux de mise en accessibilité, et d'autre part, à effectuer des travaux urgents en matière de sécurité et de mise en conformité.

Les 13 théâtres concernés sont les suivants :

### **Théâtre de Belleville :**

Le théâtre de Belleville, situé au 94 rue du Faubourg du Temple 75011 Paris, est exploité par la SARL Oliv Production. Il est dirigé par Laurent Sroussi et dispose d'une salle de 96 places. Une mise aux normes de la sécurité incendie est envisagée, pour un montant de 3.359 euros HT.

Je vous propose d'attribuer à la SARL Oliv Production une subvention d'équipement de 1.136 euros.

### **Les Bouffes parisiens :**

Le théâtre des Bouffes parisiens, situé au 4 rue Monsigny 75002 Paris, est exploité par la SAS Les Bouffes parisiens. Il est dirigé par Dominique Dumond et dispose d'une salle de 644 places. La direction du théâtre souhaite procéder à des travaux de mise aux normes des lignes électriques et d'ignifugation des frises d'avant-scène, pour un montant de 19.985 euros HT.

Je vous propose d'attribuer à la SAS les Bouffes parisiens une subvention d'équipement de 7.694 euros.

### **Théâtre Edgar :**

Le Théâtre Edgar, situé au 58 boulevard Edgar Quinet 75014 Paris, est exploité par la SARL Théâtre Edgar et est dirigé par Luc Hamet. Il dispose d'une salle de 132 places. La direction souhaite installer une climatisation dans le théâtre, pour un montant de 15.576,41 euros HT.

Je vous propose d'attribuer à la SARL Théâtre Edgar une subvention d'équipement de 3.739 euros.

### **Les Folies Bergère :**

Les Folies Bergère, situé au 32 rue Richer 75009 Paris, est exploité par la Société d'exploitation des Folies Bergère. Il s'agit d'une salle de 1 679 places dirigée par Frédéric Jérôme. La direction souhaite procéder à des travaux de remise en état et en conformité de 2 escaliers, de réfection de 90 fauteuils en balcon et au changement de la moquette en balcon, pour un montant de 183.443,23 euros HT.

Je vous propose d'attribuer à la Société d'exploitation des Folies Bergère une subvention d'équipement de 55.085 euros.

#### Théâtre de la Huchette :

Le Théâtre de la Huchette, situé au 23 rue de la Huchette 75005 Paris est exploité par la SARL Théâtre de la Huchette. Il s'agit d'une salle de 90 places dirigée par Franck Desmedt. La direction souhaite installer une climatisation dans le théâtre, pour un montant de 14.900 euros HT.

Je vous propose d'attribuer à la SARL Théâtre de la Huchette une subvention d'équipement de 3.576 euros.

#### Théâtre du Lucernaire :

Le théâtre du Lucernaire, situé au 53 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris, est exploité par la SAS Le Lucernaire Forum. La direction est assurée par Benoit Lavigne. Le théâtre dispose d'une salle de 116 places, la « salle Rouge ». La direction souhaite réaliser des travaux d'enclouement d'un escalier, de suppression de l'extraction des fumées et de modification du désenfumage du Lucernaire pour un montant de 14.030 euros HT.

Je vous propose d'attribuer à la SAS Le Lucernaire Forum une subvention d'équipement de 4.294 euros.

#### Théâtre Michel :

Le Théâtre Michel, situé au 38 rue des Mathurins 75008 Paris, est exploité par la SA Théâtre Michel. La direction est assurée par Sébastien Azzopardi. Le théâtre dispose d'une salle de 350 places. La direction souhaite réaliser des travaux de rénovation et mise en conformité de l'installation électrique, de changement des gradateurs et du local gradateurs, pour un montant de 67.229,79 euros HT.

Je vous propose d'attribuer à la SA Théâtre Michel une subvention d'équipement de 25.883 euros.

#### Théâtre Mogador :

Le Théâtre Mogador, situé au 25 rue de Mogador 75009 Paris, est exploité par la SAS Stage Entertainment. La direction est assurée par Laurent Bentata. Le théâtre dispose d'une salle de 1575 places. La direction souhaite réaliser des travaux de sécurisation de l'accès pompiers, de sécurisation et mise aux normes d'un exutoire, de sécurisation de l'accès terrasse, d'asservissement des portes coupe-feu et du ravalement d'un pignon du théâtre Mogador pour un montant de 101.281,20 euros HT.

Je vous propose d'attribuer à la SAS Stage Entertainment une subvention d'équipement de 38.993 euros.

#### Palais des Glaces :

Le Palais des Glaces, situé au 37 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris, est exploité par la SARL du Grand cinéma du Palais des Glaces. Il est dirigé par Jean-Pierre Bigard et dispose d'une salle de 500 places. La direction du théâtre souhaite réaliser des travaux de sécurisation de la terrasse, de coffrage de l'électricité et de l'adduction d'eau dans les toilettes avec reprise du plafond, pour un montant de 3.584 euros HT.

Je vous propose d'attribuer à la SARL du Grand cinéma du Palais des Glaces une subvention d'équipement de 2.760 euros.

#### Théâtre du Palais Royal :

Le théâtre du Palais Royal, situé au 38 rue de Montpensier 75001 Paris, est exploité par la SA Théâtre du Palais Royal. Il est dirigé par Francis Nani et dispose d'une salle de 716 places. La direction du théâtre souhaite réaliser des travaux d'installation de mains courantes sur les escaliers du théâtre, pour un montant de 58.954 euros HT.

Je vous propose d'attribuer à la SA Théâtre du Palais Royal une subvention d'équipement de 22.698 euros.

#### Théâtre de la Pépinière :

La Pépinière théâtre, situé au 7 rue Louis le Grand 75002 Paris, est exploité par la SAS La Pépinière. La direction est assurée par Caroline Verdu. Le théâtre dispose d'une salle de 350 places. La direction sou-

haite réaliser d'importants travaux de rénovation de la salle (orchestre, corbeille et régie) pour un montant de 646.074,63 euros.

Je vous propose d'attribuer à la SAS La Pépinière une subvention d'équipement de 196.356 euros.

**Théâtre du Ranelagh :**

Le théâtre du Ranelagh se situe au 5 rue des Vignes 75016 Paris et est exploité par la SARL La Rose du bal. La direction est assurée par Catherine Develay. Le théâtre dispose d'une salle de 311 places. La direction souhaite effectuer des travaux d'aménagement de toilettes PMR, pour un montant de 46.848,07 euros.

Je vous proposer d'attribuer à la SARL La rose du bal une subvention d'équipement de 16.447 euros.

**Théâtre de la Renaissance :**

Le théâtre de la Renaissance, situé au 20 boulevard Saint-Martin 75010 Paris, est exploité par la SAS La Française de théâtre. La direction est assurée par Morgan Spillemaecker, le théâtre disposant d'une salle de 650 places. Le théâtre souhaite procéder au changement d'une partie des fauteuils, pour un montant de 57.970 euros HT.

Je vous proposer d'attribuer à la SAS La Française de théâtre une subvention d'équipement de 13.913 euros.

Ainsi, le montant total de la subvention de fonctionnement attribuée à l'Association de soutien au théâtre privé s'élève en 2019 à 3.223.000 euros, auxquels s'ajoutent des subventions d'équipement aux théâtres privés pour un montant total de 392.574 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à l'avenant à convention annexé au présent projet, qui fixe les conditions de versement de la subvention de fonctionnement à l'ASTP, ainsi que les 13 conventions d'équipement avec les théâtres privés souhaitant réaliser des travaux.

La Maire de Paris